

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AGILI(3F)
69, boulevard des Canuts
69004 Lyon
S.A.S. au capital de € 324 300
840 062 442 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Adocia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Adocia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.3.3.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Adocia par votre assemblée générale du 13 juin 2024 pour le cabinet AGILI(3F) et du 24 octobre 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet AGILI(3F) était dans la première année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année (dont treize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

AGILI(3F)

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:

C411EC18A94F481...

Cédric Desachy

Sylvain Lauria

4.3 Comptes annuels sociaux

4.3.1 Bilan, normes françaises

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles - brutes	203	203
(amortissements et provisions cumulés)	(199)	(194)
Immobilisations incorporelles - nettes	5	9
Immobilisations corporelles		
Terrains	0	0
Constructions	0	0
Installations techniques, matériel et out. Industriel	2 559	2 522
Autres immobilisations corporelles	2 472	2 344
Immobilisations en cours	3	3
Total des immobilisations corporelles brutes	5 034	4 869
(amortissements et provisions cumulés)	(4 330)	(4 160)
Total immobilisations corporelles - nettes	704	708
Immobilisations financières - nettes	1 656	1 592
Actif immobilisé	2 365	2 310
Stocks et encours	220	132
Créances		
Avances, acomptes versés sur commandes	49	56
Créances clients et comptes rattachés	8 797	111
Autres créances	5 342	6 177
Total Créances	14 189	6 344
Disponibilités et Divers		
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	7 528	12 958
Charges constatées d'avance	708	764
Total Disponibilités et Divers	8 236	13 722
Actif circulant	22 645	20 198
Prime de remboursement des obligations	-	0
Ecarts de conversion actif	68	34
TOTAL ACTIF	25 077	22 542

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	1 566	1 409
Primes d'émission, de fusion, d'apport	30 908	18 982
Report à nouveau	(22 082)	(6 134)
Résultat de l'exercice	(8 117)	(15 948)
Capitaux propres	2 274	(1 691)
Avances conditionnées	0	0
Provisions pour risques et charges	164	34
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 549	5 740
Total Dettes financières	4 549	5 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 530	4 441
Dettes fiscales et sociales	1 848	1 923
Dettes sur immo et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	12 613	12 093
Total Dettes d'exploitation	17 992	18 457
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart de conversion passif	97	2
TOTAL PASSIF	25 077	22 542

4.3.2 Compte de résultat, normes françaises

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	Exercice 2024 (12 mois)	Exercice 2023 (12 mois)
Chiffres d'affaires	9 637	2 150
Subventions d'exploitation	0	520
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	64	57
Autres produits	7	13
Total des produits d'exploitation	9 708	2 740
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements (dont var. stocks)	(1 120)	(765)
Autres achats et charges externes	(9 447)	(10 918)
Impôts, taxes et versements assimilés	(219)	(196)
Salaires et traitements	(5 773)	(6 301)
Charges sociales	(2 519)	(2 614)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(396)	(351)
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Autres charges d'exploitation	(187)	(241)
Total des charges d'exploitation	(19 660)	(21 385)
Résultat d'exploitation	(9 952)	(18 646)
Produits (ou charges) financiers	(47)	(727)
Résultat courant avant impôt	(9 998)	(19 373)
Produits (ou charges) exceptionnels	30	46
Impôts sur les bénéfices	1 852	3 379
BENEFICE OU PERTE	(8 117)	(15 948)

4

4.3.3 Annexes aux comptes annuels sociaux

4.3.3.1 Règles et méthodes comptables

Le total du Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 25,1 millions d'euros.

Le résultat net comptable est une perte de 8,1 millions d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 avril 2025.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG applicable à la clôture de l'exercice selon le règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2024 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

En effet, au 31 décembre 2024, la Société disposait d'une trésorerie de 7,5 millions d'euros qui lui permettait de financer ses activités jusqu'à fin 2025, en tenant compte du paiement d'étape de 10 millions de dollars de Tonghua Dongbao à recevoir à la fin du second trimestre 2025 (montant attendu de 8,5 millions d'euros, net de retenue à la source calculé avec un taux de change USD/euros de 1,05), de la réception du Crédit d'Impôt Recherche au titre de 2024 d'un montant de 2,8 millions d'euros et en considérant la pleine utilisation de la ligne de financement PACEO signée en mars 2024 avec Vester Finance, mais sans tenir compte d'autres revenus potentiels générés par des partenariats existants ou futurs.

Le 28 février 2025, la Société a annoncé la réalisation d'une levée de fonds de 9,7 millions d'euros suite à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action (BSA).

Cette opération renforce la trésorerie de la Société et porte son horizon jusqu'au second trimestre 2026. Celui-ci ne tient pas compte du produit potentiel issu de l'exercice des BSA émis, ni des potentiels revenus additionnels générés par les partenariats existants ou futurs.

La Société est toujours en négociation exclusive avec Sanofi en vue d'établir un partenariat mondial sur M1Pram et travaille activement à licencier d'autres de ses innovations.

Enfin, la Société pourrait envisager de recourir au marché pour financer ses recherches.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

▪ Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement ont été immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés et restent en charges dans le compte de résultat de la Société.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La Société a bénéficié des mesures de tolérance et a opté pour le maintien des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables.

La Société ne dispose pas d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Nature de l'immobilisation	Durée
Logiciels	3-5 ans
Aménagements de terrains	10 ans
Construction, bâtiment	20 ans
Installations techniques	3 à 5 ans (occasion - neuf)
Installations et agencements divers	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

- **Participations et autres titres immobilisés**

A la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, la Société détient deux filiales détenues à 100% :

- une filiale américaine dénommée Adocia Inc. Ayant un capital de 1 \$ et composée de 100 actions. Cette société ne compte plus de salarié depuis le mois de juillet 2023.
- une filiale française dénommée Pramulin Therapeutics, créée en décembre 2023 avec un capital social de 1 000 euros et n'ayant pas d'activité à date.

- **Valeurs mobilières de placement**

La Société peut placer ses fonds en valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) évaluées à leur coût d'acquisition.

La société ne détient pas de Valeurs Mobilières de Placement au 31 décembre 2024.

- **Dépôts à terme**

La société ne détient pas de dépôts à terme au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, la Société avait placé ses fonds sous forme de dépôts à terme à échéance de moins de 3 mois, débloquable à tout moment sans préavis. Ils étaient comptabilisés pour leur valeur nominale augmentée des intérêts courus.

- **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros correspond au paiement d'étape de 10 millions de dollars issu du partenariat avec Tonghua Dongbao, déclenché en décembre 2024 par le dosage du dernier patient, concluant l'étude de phase 3 de BioChaperone® Lispro chez les personnes atteintes de diabète de type 2. Ce paiement d'étape sera encaissé à la fin du deuxième trimestre 2025, conformément aux conditions de paiement de l'accord de licence. Le montant attendu, net de retenue à la source, est d'environ 8,5 millions d'euros.

Sur la même période en 2023, le chiffre d'affaires de 2,15 millions d'euros reflète les revenus liés aux études de faisabilité sur AdOral®, ainsi que les prestations fournies par Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec Tonghua Dongbao pour la conduite de trois études en Europe sur le projet BioChaperone® Combo.

- **Changement de méthodes**

Néant.

4.3.3.2 Faits marquants de l'exercice

En 2024, Adocia a poursuivi le développement de ses actifs cliniques et précliniques, renforçant ainsi son pipeline diversifié de produits de spécialité pour le traitement du diabète et de l'obésité, tout en maintenant une gestion financière rigoureuse. Les travaux de partenariat et les discussions avec Sanofi ainsi qu'avec d'autres partenaires potentiels non-divulgués continuent, et la direction espère conclure un accord avec au moins un partenaire. Les derniers développements cliniques et commerciaux dans les domaines du diabète et de l'obésité, ainsi que les données générées sur les différentes plateformes technologiques d'Adocia, renforcent la conviction d'Adocia quant au fort potentiel de marché de ses technologies et de ses expertises hautement différenciées.

Des produits innovants pour répondre à la demande croissante des marchés du diabète et de l'obésité

- **BioChaperone® Lispro : Principaux résultats de phase 3 attendus mi-2025**

Le partenaire Tonghua Dongbao a initié en 2022 deux études de phase 3 avec l'insuline ultra-rapide BioChaperone® Lispro chez 509 personnes avec un diabète de type 1 et 978 avec un diabète de type 2. La dernière visite du dernier patient atteint de diabète de type 2 a été annoncée le 12 décembre 2024⁸³, déclenchant un paiement de 10 millions de dollars à recevoir par Adocia à la fin du deuxième trimestre 2025. Le dernier patient de l'étude sur le diabète de type 1 a été dosé en janvier 2025, et la publication des principaux résultats de ces études sont attendus mi-2025. Si les résultats de ces phases 3 sont positifs, Tonghua Dongbao prévoit de soumettre le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché de l'insuline ultra-rapide BioChaperone® Lispro à l'examen des autorités chinoises en 2025. L'obtention de l'autorisation de mise sur le marché conduirait à un paiement d'étape supplémentaire de 20 millions de dollars et à des redevances à deux chiffres sur les ventes à Adocia.

- **BioChaperone® GLP-1 – Amyline / BioChaperone® CagriSema : Combinaison de traitements nouvelle génération contre l'obésité**

Le développement préclinique de BioChaperone® CagriSema, proposant une combinaison stable de cagrilintide et de semaglutide dans la même chambre d'administration, se poursuit comme prévu. Les données générées à ce jour sont prometteuses au regard des avantages commerciaux et industriels par rapport à la combinaison de cagrilintide et de semaglutide actuellement développée par Novo Nordisk, dont le produit actuellement testé en phase 3 ne combine pas les deux peptides, mais utilise deux chambres séparées d'un stylo à usage unique. BioChaperone® CagriSema devrait offrir des avantages significatifs en termes de production, notamment en permettant de l'inclure dans les plateformes existantes de stylo à usage multiple, ce qui permettrait de pratiquer quatre injections hebdomadaires avec un seul stylo par mois, au lieu d'un stylo par semaine avec la formulation actuelle étudiée par Novo Nordisk.

Novo Nordisk mène douze essais cliniques de phase 3 avec le CagriSema en double chambre, sur plus de 15 000 personnes, y compris une étude d'efficacité à long terme sur 400 patients ayant débuté en février 2025⁸⁴.

- **M1Pram : Discussions exclusives en cours avec Sanofi**

M1Pram est une association fixe d'analogues de l'insuline et de l'amyline qui a pour ambition de répondre au besoin médical non couvert de l'obésité chez les personnes insulino-dépendantes. En 2024, les résultats d'une analyse *post-hoc* de l'étude de phase 2a ont été publiés dans le journal *Diabetes, Obesity and Metabolism*, et le programme M1Pram a été sélectionné pour figurer en couverture pour la troisième fois⁸⁵. M1Pram a montré une perte de poids significative (5,56 kg chez les participants avec un IMC >30 kg/m² après 16 semaines), par rapport à l'insuline lispro chez les personnes atteintes de diabète de type 1. Ce résultat représente une avancée majeure dans la prise en charge du poids pour cette population, aujourd'hui exclue des traitements anti-obésité actuellement approuvés. Parallèlement à la réduction du poids, M1Pram a également permis une réduction de 21 % des doses d'insuline prandiale, tout en maintenant un bon contrôle glycémique sans augmenter le risque d'hypoglycémie.

Un programme clinique de phase 2b aux Etats-Unis, prévoyant l'inclusion de 140 patients ayant un diabète de type 1 et un IMC >30kg/m², est en préparation. Adocia a achevé la fabrication des lots cliniques. Le lancement de ce programme sera conditionné à la signature d'un accord sur le produit.

Adocia a accordé à Sanofi un droit exclusif de négociation d'un partenariat sur M1Pram pour 10 millions d'euros⁸⁶. L'accord d'exclusivité reste à ce jour toujours en vigueur, les discussions se poursuivent concernant un partenariat mondial.

- **AdoShell® Islets : Soumission de la demande de première étude clinique prévue pour le 2nd semestre 2025**

La plateforme AdoShell®, biomatériau immunoprotecteur pour la thérapie cellulaire, suscite l'intérêt de la communauté scientifique et de potentiels partenaires pharmaceutiques. Le développement préclinique se poursuit et les travaux préparatoires en vue de soumettre aux autorités réglementaires une demande d'autorisation pour initier un essai clinique, sont en cours pour 2025.

⁸³ Communiqué de Presse, 12 décembre 2024, ADOCIA and Tonghua Dongbao Announce the Final Dosing in a Phase 3 Clinical Study of BioChaperone® Lispro, Milestone Associated with a \$10 Million Payment

⁸⁴ ClinicalTrials.gov

⁸⁵ ADO09, a co-formulation of pramlintide and insulin A21G, lowers body weight versus insulin lispro in type 1 diabetes by Grit Andersen MD et al., <https://doi.org/10.1111/dom.15827>.

⁸⁶ Communiqué de Presse, 5 juillet 2023, ADOCIA accorde à Sanofi un droit exclusif de négociation d'un partenariat sur M1Pram pour 10 millions d'euros et obtient l'engagement d'investisseurs pour une levée de fonds de 10 millions d'euros

Adocia continue de présenter AdoShell® à la communauté médicale et a dévoilé des données en 2024 lors de différents congrès : Cell and Gene on the Med, celui de la SFD, de l'EASD et de l'ADA. Plus récemment en 2025, des résultats clés ont également été partagés au Symposium de l'EPITA, au H.C. Wainwright 3rd Annual Cell Therapy Virtual Conference, à la conférence de l'ATTD, et au congrès de la SFD 2025. Le projet a suscité le soutien et l'intérêt de médecins spécialisés dans la transplantation d'îlots pancréatiques.

Le programme AdoShell® Islets a de nouveau été sélectionné pour deux présentations lors des prestigieuses ADA Scientific Sessions (American Diabetes Association, du 20 au 23 juin 2025, à Chicago, États-Unis), ainsi que pour une présentation à l'ISCT 2025 (International Society for Cell & Gene Therapy, du 7 au 10 mai 2025, Nouvelle-Orléans, États-Unis), et un poster à l'EISG 2025 (European Islets Study Group, 11-13 juin 2025, Malmö, Suède).

- **BioChaperone® Combo : Combinaison fixe de deux insulines de référence**

Le 10 juillet 2024, Tonghua Dongbao a annoncé sa décision de mettre fin au partenariat sur BioChaperone® Combo après avoir ré-évalué ses projets de R&D et en considérant les récents changements de l'environnement réglementaire et concurrentiel⁸⁷. Adocia reprend ainsi sans frais la pleine propriété des droits sur BioChaperone® Combo, qui avait été licencié à Tonghua Dongbao pour la Chine et d'autres territoires en Asie et au Moyen-Orient. Le programme avait démontré des résultats positifs lors de trois essais cliniques (CT046, CT047, CT048)⁸⁸. Le montant de 40 millions de dollars reçu à la signature de l'accord de licence le 26 avril 2018 est acquis et non-remboursable.

Bien qu'Adocia reste convaincue du bénéfice thérapeutique de BioChaperone® Combo, la Société ne prévoit pas à ce stade d'y consacrer des ressources financières significatives et reste ouverte à un partenariat pour poursuivre le développement du produit.

Des plateformes technologiques propriétaires pour améliorer la délivrance de peptides

- **AdOral® : Délivrer des peptides sous forme orale, pour remplacer les injections**

Adocia a mis au point une technologie de délivrance orale de peptides, permettant de passer de formes injectables à des formes orales, et a obtenu des résultats précliniques prometteurs sur le semaglutide (GLP-1). Le seul GLP-1 commercialisé sous forme orale à ce jour, Rybelsus®, a réalisé 3,4 milliards de dollars de ventes dans le monde en 2024⁸⁹. La délivrance orale est un facteur clé pour augmenter l'adhésion des patients atteints de diabète et/ou d'obésité. Cependant, la faible biodisponibilité des peptides administrés par voie orale impose la production de quantités très importantes de peptides, ce qui entraîne un coût de revient élevé et une chaîne d'approvisionnement contrainte par une capacité de production limitée. La technologie AdOral® d'Adocia a jusqu'à présent démontré une biodisponibilité améliorée, suggérant que, pour une même capacité de production de peptides, davantage de patients pourraient être traités à un coût inférieur.

En 2024, des données clés sur AdOral® Sema ont été présentées lors du congrès de l'ADA, puis en 2025 à la conférence de l'ATTD (18th International Conference on Advanced Technologies & Treatments for Diabetes, 19-22 mars 2025, Amsterdam, Pays-Bas).

Après une phase d'évaluation initiale, la technologie AdOral® fait actuellement l'objet d'un accord de collaboration de Recherche et de Développement pour une application à une nouvelle incrétine. Tous les coûts liés à cet accord sont à la charge du partenaire.

- **AdoGel® : Délivrer des peptides à longue durée d'action pour réduire le nombre d'injections**

Conçu pour permettre la délivrance longue durée de peptides, AdoGel® est actuellement à l'étude sur le semaglutide (GLP-1). Les GLP-1, un marché ayant généré en 2024 plus de 53 milliards de dollars de chiffre d'affaires mondial⁹⁰, sont quasi exclusivement formulés pour des injections hebdomadaires. La technologie unique AdoGel® permettrait d'envisager des injections mensuelles, voire trimestrielles.

⁸⁷ Communiqué de Presse, 10 juillet 2024, ADOCIA annonce que Tonghua Dongbao met fin à un des deux programmes en partenariat : BioChaperone® Combo

⁸⁸ CP, 23 oct. 2023, ADOCIA et son partenaire Tonghua Dongbao annoncent les résultats positifs de trois essais cliniques sur BioChaperone® Combo

⁸⁹ Novo Nordisk FY2024 report

⁹⁰ Global Data, sur la base du chiffre d'affaires consolidé

En 2024, les données précliniques d'AdoGel® ont également été mises en lumière lors des congrès de l'ADA, de l'EASD et du CRS. Plus récemment, des résultats précliniques ont été sélectionnés pour être présentés à la conférence de l'ATTD 2025 (18th International Conference on Advanced Technologies & Treatments for Diabetes, 19-22 mars 2025, Amsterdam, Pays-Bas), et au congrès de la SFD 2025 (Société Francophone du Diabète, Avril 1-4, 2025, Paris, France).

Modification de la gouvernance

Le 23 septembre 2024, Mathieu-William Gilbert a été nommé au poste de Directeur Administratif et Financier. Ces nouvelles fonctions viennent s'ajouter à celles de Directeur des Opérations qu'il occupe depuis juin 2024. Il a rejoint Adocia après une carrière distinguée de plus de quinze ans au sein du laboratoire Novo Nordisk où il a occupé des positions de Vice-Présidence et de Direction Générale pour plusieurs filiales. Il renforce l'équipe de direction d'Adocia dans le cadre du projet de transformation stratégique de la Société. Il supervise ainsi les opérations d'Adocia, les fonctions administratives et financières, les relations avec les investisseurs, les affaires juridiques et les ressources humaines. Il fait par ailleurs parti du Comité Exécutif et assure le rôle de Secrétaire Général du Conseil d'Administration.

Valérie Danaguezian, qui occupait le poste de Directeur Administratif et Financier depuis la création d'Adocia en 2005, a quitté la Société pour se consacrer à un projet familial.

Lors de sa réunion du 13 juin 2024, le Conseil d'Administration a pris acte de la fin du mandat d'administratrice de Claudia Mitchell, intervenu à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2023.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 septembre 2024, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Katherine Bowdish de son mandat d'administratrice. En remplacement du mandat de Katherine Bowdish, le Conseil d'Administration a coopté Valérie Moumdjian en tant qu'administratrice indépendante et l'a nommée membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations. Sa cooptation en qualité d'administratrice sera soumise à la ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de six membres, quatre hommes et deux femmes, dont quatre administrateurs indépendants.

4.3.3.3 Notes sur les états financiers en normes françaises

Sommaire des notes

NOTE 1	Immobilisations incorporelles
NOTE 2	Immobilisations corporelles
NOTE 3	Etat des créances et des dettes
NOTE 4	Charges à payer
NOTE 5	Produits à recevoir
NOTE 6	Charges et produits constatés d'avance
NOTE 7	Composition du capital social
NOTE 8	Effectif
NOTE 9	Avances remboursables et subventions Bpifrance
NOTE 10	Compte de résultat
NOTE 11	Bilan

4

- NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2022	Augmentation / Reclassement	Diminution	31/12/2023
Frais d'établissement et de développement	11			11
Autres immobilisations incorporelles	179	13	0	192
VALEUR COMPTABLE BRUTE	190	13	0	203
Frais d'établissement et de développement	(11)			(11)
Autres immobilisations incorporelles	(158)	(26)	0	(183)
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	(169)	(26)	0	(194)
VALEUR COMPTABLE NETTE	22	(13)	0	9

	31/12/2023	Augmentation / Reclassement	Diminution	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	11			11
Autres immobilisations incorporelles	192		0	192
VALEUR COMPTABLE BRUTE	203	0	0	203
Frais d'établissement et de développement	(11)			(11)
Autres immobilisations incorporelles	(183)	(4)	0	(188)
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	(194)	(4)	0	(199)
Frais d'établissement et de développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	9	(4)		5
VALEUR COMPTABLE NETTE	9	(4)	0	5

- NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2022	Augmentation/ Reclassement	Diminution	31/12/2023
Terrain	0	0	0	0
Aménagement de terrain	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0
Matériel de laboratoire	2 587	24	(89)	2 522
Agencement et installations	619	122	0	741
Mobilier Matériel de bureau	1 598	4	0	1 603
Immobilisations corporelles en cours	10	(7)	0	3
VALEUR COMPTABLE BRUTE	4 815	143	(89)	4 869
Terrain	0	0	0	0
Aménagement de terrain	0	0	0	0
Construction	(0)	0	0	(0)
Matériel de laboratoire	2 277	106	(89)	2 293
Agencement et installations	229	69	0	298
Mobilier Matériel de bureau	1 497	72	0	1 569
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	4 002	247	(89)	4 160
VALEUR COMPTABLE NETTE	813	(104)	(0)	708
	31/12/2023	Augmentation/ Reclassement	Diminution	31/12/2024
Terrain	0			0
Aménagement de terrain	0			0
Construction	0			0
Matériel de laboratoire	2 522	101	(64)	2 559
Agencement et installations	741	61		802
Mobilier Matériel de bureau	1 603	68		1 671
Immobilisations corporelles en cours	3	(1)		3
VALEUR COMPTABLE BRUTE	4 869	229	(64)	5 034
Terrain	0			0
Aménagement de terrain	0			0
Construction	(0)			(0)
Matériel de laboratoire	2 293	110	(64)	2 340
Agencement et installations	298	77		375
Mobilier Matériel de bureau	1 569	46		1 615
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	4 160	233	(64)	4 330
Terrain	0	0	0	0
Aménagement de terrain	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0
Matériel de laboratoire	229	(9)	0	219
Agencement et installations	443	(16)	0	427
Mobilier Matériel de bureau	34	22	0	56
Immobilisations corporelles en cours	3	(1)	0	3
VALEUR COMPTABLE NETTE	708	(4)	0	704

Les immobilisations corporelles nettes restent relativement stables sur la période.

- NOTE 3 Etat des créances et des dettes

Créances en milliers d'euros (*)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières	1 656		1 656
Créances clients	8 797	8 797	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	
Etat - Impôts sur les bénéfices (y compris CICE et CIR)	2 832	2 832	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 419	2 419	
Débiteurs divers	140	140	
Créances courantes	14 189	14 189	
Charges constatées d'avance	708	708	
TOTAL GENERAL	16 553	14 897	1 656

Dettes en milliers d'euros (*)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 549	2 597	1 952
Emprunts et dettes financières divers		-	
Dettes financières	4 549	2 597	1 952
Fournisseurs et compte rattachés	3 530	3 530	
Personnel et comptes rattachés	855	855	
Sécurité sociale et autres organismes	833	833	
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	
Autres impôts taxes et assimilés	160	160	
Dettes sur immobilisations. et comptes rattachés		-	
Groupe et associés	495	495	
Autres dettes	12 119	12 119	
Dettes d'exploitation	17 992	17 992	
Produits constatés d'avance			
TOTAL GENERAL	22 541	20 589	1 952

(*) incluant les charges à payer et produits à recevoir

- NOTE 4 Charges à payer

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 331	1 510
Dettes fiscales et sociales	1 217	1 228
TOTAL	2 548	2 738

- NOTE 5 Produits à recevoir

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	8 663	111
Etat	28	28
Autres créances	85	85
TOTAL	8 776	224

- NOTE 6 Charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	31/12/2024	31/12/2023
Charges ou produits d'exploitation	708	763
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	708	763

- NOTE 7 Composition du capital social

	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation de capital (en actions)	A la clôture de l'exercice	Capital social (en euros)
Actions ordinaires	14 089 930	1 569 270	15 659 200	1 565 920

- NOTE 8 Effectif

	31/12/2024	31/12/2023
Techniciens	32	32
Cadres	45	46
Effectif total	77	78

- NOTE 9 Avances remboursables et subventions Bpifrance

Contrat Bpifrance (ex OSEO Innovation) en date du 25 avril 2012

Pour mémoire, dans le cadre du projet Insuline, la Société a perçu en 2012 une avance remboursable d'un montant total de 0,8 million d'euros pour le développement d'une formulation d'insuline « humaine » à action rapide et l'étude clinique de Phase 2a.

En 2015, la Société a fait le constat de fin de programme et a procédé aux remboursements prévus en cas d'échec commercial du programme sur l'année 2017 et sur l'année 2018 pour 280 000 euros.

En date du 16 janvier 2023, la Société a reçu un courrier de Bpifrance (ex OSEO) attestant de l'échec technique total du programme et a prononcé l'abandon de la créance restante à rembourser, soit un total de 520 000 euros. En conséquence, la Société est totalement déliée de ses engagements vis-à-vis de Bpifrance au titre de son contrat

d'aide à l'innovation conclu le 25 avril 2012. La totalité de l'avance a été reprise en 2023 en contrepartie de la ligne « subventions d'exploitation » dans le compte de résultat.

▪ NOTE 10 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros correspond au paiement d'étape de 10 millions de dollars issu du partenariat avec Tonghua Dongbao, déclenché en décembre 2024 par le dosage du dernier patient, concluant l'étude de phase 3 de BioChaperone® Lispro chez les personnes atteintes de diabète de type 2. Ce paiement d'étape sera encaissé à la fin du deuxième trimestre 2025, conformément aux conditions de paiement de l'accord de licence. Le montant attendu, net de retenue à la source, est d'environ 8,5 millions d'euros.

Sur la même période en 2023, le chiffre d'affaires de 2,15 millions d'euros reflète les revenus liés aux études de faisabilité sur AdOral®, ainsi que les prestations fournies par Adocia dans le cadre de la collaboration signée avec Tonghua Dongbao pour la conduite de trois études en Europe sur le projet BioChaperone® Combo.

Le produit de 0,5 million d'euros de « subventions d'exploitation » en 2023 est détaillé en note 9.

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	Exercice 2024 (12 mois)	Exercice 2023 (12 mois)
Chiffres d'affaires	9 637	2 150
Subventions d'exploitation	0	520
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	64	57
Autres produits	7	13
Total des produits d'exploitation	9 708	2 740

En 2024, les charges d'exploitation se sont élevées à 19,7 millions d'euros contre 21,4 millions d'euros en 2023 et comprennent les postes suivants :

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	Exercice 2024 (12 mois)	Exercice 2023 (12 mois)
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements	(1 120)	(765)
Autres achats et charges externes	(9 447)	(10 918)
Impôts, taxes et versements assimilés	(219)	(196)
Charges de personnel	(8 292)	(8 914)
Dotations aux amortissements et provisions	(396)	(351)
Autres charges d'exploitation	(187)	(241)
Total des charges d'exploitation	(19 660)	(21 385)

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 9,9 millions d'euros contre une perte de 18,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier net est une perte de 0,05 million d'euros au 31 décembre 2024 contre une perte de 0,7 million d'euros en 2023. Le résultat financier de 2023 comprenant principalement les intérêts de l'emprunt obligataire souscrit auprès d'IPF Fund II en octobre 2019 qui a été intégralement remboursé en juillet 2023.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est négatif à 10,0 millions d'euros contre un résultat courant avant impôts négatif de 19,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 2,8 millions et de la retenue à la source provisionnée sur le paiement d'étape à recevoir de la Chine pour près de 1 million d'euros, le résultat de l'exercice 2024 se solde par une perte nette après impôts de 8,1 millions d'euros contre une perte net de 15,9 million d'euros l'année précédente.

NOTE 11 Bilan

Actif

L'**actif immobilisé** reste stable et s'élève à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 comparé à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'**actif circulant** s'élève à 22,6 millions d'euros comparé à 20,2 millions d'euros l'an dernier. Il est composé des éléments suivants :

- Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est passé de 13,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. La variation du poste (-5,5 millions d'euros) s'explique par plusieurs faits significatifs de l'exercice :
 - (i) l'augmentation de capital de 2 millions d'euros ayant eu lieu en mars 2024 sous forme d'un placement privé,
 - (ii) l'encaissement de 9,8 millions d'euros suite à l'exercice de 1 350 000 BSA dans le cadre de la ligne de financement PACEO,
 - (iii) le remboursement du PGE pour 1,2 million d'euros,
 - (iv) enfin, la consommation de trésorerie liée aux activités sur l'ensemble de l'année pour 16,1 millions d'euros (incluant l'encaissement du CIR 2023 pour 3,4 millions d'euros).
- Le poste « autres créances », qui s'établit à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, est en baisse de 0,8 million d'euros comparé à l'an dernier. Cette baisse provient principalement de la baisse du montant de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de l'exercice pour 0,6 million d'euros (2,8 millions d'euros en 2024 contre 3,4 millions en 2023). Pour mémoire, ce poste comprend, comme en 2023, la créance de TVA de 2 millions d'euros en lien avec le droit d'exclusivité octroyé à Sanofi comptabilisé pour un montant TTC de 12 millions d'euros en « autres dettes ».
- **Les charges constatées d'avance** s'élèvent à 0,7 million d'euros en 2024 stables par rapport à 2023.

Tableau relatif aux délais de paiements

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'établissent comme suit :

Créances en milliers d'euros	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0	1	1	0	2
Montant total des factures concernées TTC	0	1	2	0	3
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0%	0,01%	0,01%	0%	0,03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues			0		
Montant total des factures exclues TTC			0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : à réception de facture				

Passif

Les **capitaux propres** de la Société sont créditeurs au 31 décembre 2024 et s'élèvent à 2,3 millions d'euros comparé à des capitaux propres débiteurs à hauteur de (1,7) million d'euros l'an dernier. Les capitaux propres sociaux sont supérieurs à la moitié du capital social.

Le capital social s'établit à 1 565 920 euros au 31 décembre 2024, contre 1 408 993 euros au terme de l'exercice précédent. La prime d'émission se monte à 30,9 millions d'euros en fin d'exercice 2024 contre 19,0 millions d'euros à fin 2023.

L'augmentation de 12,1 millions d'euros des lignes « capital social » et « prime d'émission » au cours de l'année 2024 s'explique principalement par les opérations suivantes :

- Augmentation de capital en mars 2024 pour 2 millions d'euros (souscrite par Gérard Soula, Olivier Soula et un membre du management),
- Exercice de 1 350 000 BSA dans le cadre de la ligne de financement PACEO avec Vester Finance pour 10 millions d'euros.

Le compte de report à nouveau débiteur s'élève à 22,1 millions d'euros fin 2024 comparé à 6,1 millions d'euros fin 2023, la variation correspondant à l'affectation de la perte de l'exercice 2023 pour 15,9 millions d'euros.

Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes financières au 31 décembre 2024 comprennent comme en 2023 uniquement la dette de PGE contractée en 2020. Elles s'élèvent à 4,5 millions d'euros à fin décembre 2024 contre 5,7 millions d'euros à fin décembre 2023, la variation correspondant aux remboursements de l'année.

Les « dettes fiscales et sociales » s'élèvent à 1,8 million d'euros à fin 2024 (-0,1 million d'euros par rapport à 2023).

Les « dettes fournisseurs » s'établissent à 4,0 millions d'euros comparé à 4,4 millions d'euros fin décembre 2023.

Les « autres dettes » se montent à 12,6 millions d'euros et comprennent principalement comme en 2023 le droit d'option accordé à Sanofi pour négocier un accord global sur M1Pram, d'un montant TTC de 12 millions d'euros. Dans l'attente de la qualification précise de ce versement dans le cadre du futur partenariat, ce montant a été comptabilisé en « autres dettes » dans l'attente de la signature d'un partenariat.

Tableau relatif aux délais de paiements

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'établissent comme suit :

Dettes en milliers d'euros	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	31	15	4	10	60
Montant total des factures concernées TTC	86	20	28	84	218
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,81%	0,19%	0,27%	0,79%	2,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues			5		
Montant total des factures exclues TTC			24		
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : selon le fournisseur, à réception de facture, à 30 jours nets, à 45 jours nets, etc.				

Passifs éventuels

La Société a été assignée au fond devant le Tribunal de Commerce, en date du 13 mars 2024, par la société OneHealth Partners (société de conseil financier), cette dernière réclamant le paiement d'une commission de

succès (pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros) sur le fondement d'un contrat d'accompagnement aux fins de restructuration de sa dette.

Aucune provision n'a été constatée, la Société estimant que les conditions de versement de cette commission n'ont pas été remplies et que la demande de OneHealth Partners est infondée.

4.3.3.4 Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2024

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 8 116 892,94 euros au compte de report à nouveau.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices clos.

4

4.3.3.5 Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire et charge non déductible visée à l'article 39-4 de ce code, au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4.3.3.6 Engagement hors bilan

Engagement de retraite

La Société a fait le choix de ne pas comptabiliser, sous forme de provision, ses engagements en matière de départ à la retraite.

Elle a cependant procédé à une approche chiffrée de ces engagements dans les comptes établis en normes IFRS pour un montant de 0,7 million d'euros au 31 décembre 2024 contre 0,8 million d'euros au 31 décembre 2023. (Se référer à la note 11 des annexes aux comptes consolidés établis en normes IFRS, présente dans le paragraphe 4.1.5 du présent document d'enregistrement universel).

Engagement lié à la ligne de financement en fonds propres (PACEO) avec Vester Finance

Le 21 mars 2024, la Société a signé une ligne de financement en fonds propres (PACEO) avec Vester Finance qui, agissant en tant que souscripteur de cette facilité, s'est engagé à souscrire, si les conditions sont remplies, un maximum de 1 700 000 actions sur une durée maximale de 24 mois.

Au 31 décembre 2024, 1 350 000 actions ont été émises au cours moyen de 7,43€, soit 79% de la ligne totale. Le nombre de BSA restants à émettre au 31 décembre 2024 se monte à 350 000.

A noter que sur les 350 000 BSA restants à émettre au 31 décembre 2024, 300 000 BSA ont été émis sur les mois de janvier et février 2025 et 50 000 BSA ont été annulés étant précisé que la Société et Vester Finance ont mis fin à ce contrat le 25 février 2025.

4.3.3.7 Actions gratuites, bons de souscription d'actions, obligations convertibles en actions et BSPCE

A la date du présent document d'enregistrement universel (situation arrêtée au 31 mars 2025), les titres donnant accès au capital sont de cinq types :

Plan de bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA 2017	BSA 2021	BSA 2023 N°1	BSA 2023 N°2
Date d'assemblée	12/11/2015	20/05/2021	11/05/2023	11/05/2023
Date décision du conseil d'administration	07/03/2017	20/05/2021	11/05/2023	14/12/2023
Nombre de BSA émis	40 000	10 215	4 500	9 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	40 000	10 215	4 500	9 000
<i>dont mandataires sociaux</i>	-	10 215	4 500	9 000
Point de départ d'exercice	07/03/2017	20/05/2021	14/12/2022	14/12/2023
Date d'expiration	06/03/2027	19/05/2031	13/12/2032	13/12/2033
Prix d'émission (euros)	1	2,87	1,44	3,63
Prix d'exercice (euros) contractuel	20,65	8,93	3,62	8,39
Prix d'exercice (euros) ajusté	20,65	8,93	3,62	8,39
Modalités d'exercice	(1)	(2)	(2)	(3)
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du présent document d'enregistrement universel	25 000	0	0	0
BSA restants à la date du présent document d'enregistrement universel	15 000	10 215	4 500	9 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	15 000	6 810	1 500	9 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSA en circulation à la date du présent document d'enregistrement universel (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSA)	15 000	10 215	4 500	9 000

	PACEO 2024		BSA 2024	BSA 2025 Placement privé
	Tranche 1	Tranche 2		
Date d'assemblée	11/05/2023	11/05/2023	11/05/2023	13/06/2024
Date décision du conseil d'administration	21/03/2024	13/06/2024	23/04/2024	25/02/2025
Nombre de BSA émis	547 740	1 152 260	7 200	2 125 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	547 740	1 152 260	7 200	2 125 000
<i>dont mandataires sociaux</i>	0	0	7 200	109 170
Point de départ d'exercice	21/03/2024	13/06/2024	23/04/2024	28/02/2025
Date d'expiration	21/03/2026	13/06/2026	22/04/2034	27/02/2030
Prix d'émission (euros)	0,0001	0,0001	3,54	(6)
Prix d'exercice (euros) contractuel	(4)	(4)	8,91	4,85

	PACEO 2024		BSA 2024	BSA 2025
	Tranche 1	Tranche 2		Placement privé
Prix d'exercice (euros) ajusté	-	-	8,91	4,85
Modalités d'exercice	(5)	(5)	(3)	(7)
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	547 740	1 102 260	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date du présent document d'enregistrement universel	0	50 000	0	0
BSA restants à la date du présent document d'enregistrement universel	0	0	7 200	2 125 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	0	0	7 200	2 125 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSA en circulation à la date du présent document d'enregistrement universel (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSA)	0	0	7 200	2 125 000

4

⁽¹⁾ Les BSA 03-2017 ont été attribués à un consultant scientifique. A la date du présent document d'enregistrement universel, 15 000 BSA 03-2017 sont exerçables, le solde est caduc.

⁽²⁾ Les BSA sont exerçables par 1/3 à la date de chaque anniversaire de leur attribution, et au plus tard dans les 10 ans de leur attribution.

⁽³⁾ Les BSA sont exerçables immédiatement et au plus tard dans les 10 ans de leur attribution.

⁽⁴⁾ Le prix d'exercice des BSA est égal au plus petit des deux cours moyens quotidiens pondérés par les volumes de l'action Adocia sur la période précédant immédiatement chaque exercice, diminuée d'une décote de 5%, dans la limite fixée par l'assemblée générale mixte du 11 mai 2023, à savoir la moyenne des cours pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%. Le prix d'exercice sera payé en priorité par compensation de créances avec l'avance en compte courant accordée par Vester Finance à hauteur d'un million d'euros.

⁽⁵⁾ Conformément aux termes des accords conclus le 21 mars 2024 entre la Société et Vester Finance, cette dernière s'est engagée à souscrire un maximum de 1 700 000 actions de la Société, à sa propre initiative, sur une période maximale de 24 mois, sous réserve de certaines conditions contractuelles usuelles, étant précisé que la Société s'est engagée sur une utilisation minimale de la ligne de financement à hauteur de 2 millions d'euros.

⁽⁶⁾ Les BSA étant attachés aux actions émises par la Société dans le cadre du placement privé en date du 28 février 2025, le prix d'émission du BSA est pris en compte dans le prix d'achat de l'action. A titre de précision, les BSA sont cotés sur le marché Euronext Paris Growth.

⁽⁷⁾ Les BSA sont exerçables immédiatement et au plus tard dans les 5 ans de leur attribution.

A la date du présent document d'enregistrement universel, 2 170 915 BSA seraient exerçables (sous réserve, le cas échéant, de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral des BSA pourrait conduire à la création de 2 170 915 actions de 0,10 euro de nominal.

Obligations convertibles en action à prix variable

A la date du présent document d'enregistrement universel, il n'y plus d'obligations convertibles pouvant conduire à la création de nouvelles actions.

Actions gratuites

	Plans 2020						Plan 2021
	n°1 salariés	n°2 salariés	n°3 salariés	n°4 salariés	n°5.1 salariés	n°5.2 salariés	n°1 salariés
Date d'assemblée	16/05/2019	16/05/2019	16/05/2019	16/05/2019	16/05/2019	16/05/2019	16/05/2019
Date du Conseil d'administration	12/03/2020	20/07/2020	29/09/2020	17/12/2020	17/12/2020	17/12/2020	16/12/2021
Bénéficiaires	salariés						
Date d'acquisition définitive des actions	12/03/2024 (1)	20/07/2024 (1)	29/09/2024 (1)	17/12/2024 (1)	17/12/2024 (1)	17/12/2022 (3)	16/12/2025 (1)

	Plans 2020						Plan 2021
	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5.1	n°5.2	n°1
	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés
Date de fin de période de conservation	12/03/2025 ⁽²⁾	20/07/2025 ⁽²⁾	29/09/2025 ⁽²⁾	17/12/2025 ⁽²⁾	17/12/2025 ⁽²⁾	N/A	16/12/2026 ⁽²⁾
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 600	11 600	2 700	4 800	11 500	10 500	5 700
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la date du présent document d'enregistrement universel	6 000	-	1 350	1 325	1 800	2 760	1 400
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la date du présent document d'enregistrement universel	-	-	-	-	-	-	1 000

	Plan AGA 2022				Plan AGA 2023
	n°1	n°2	n°3.1	n°3.2	n°1
	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés
Date d'assemblée	28/06/2022	28/06/2022	28/06/2022	28/06/2022	28/06/2022
Date du Conseil d'administration	14/12/2022	14/12/2022	14/12/2022	14/12/2022	14/12/2023
Bénéficiaires	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	14/12/2026 ⁽¹⁾	14/12/2023	14/12/2026 ⁽¹⁾	14/12/2024 ⁽⁴⁾	14/12/2027 ⁽¹⁾
Date de fin de période de conservation	14/12/2027 ⁽²⁾	14/12/2024 ⁽²⁾	14/12/2027 ⁽²⁾	N/A	14/12/2028 ⁽²⁾
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	6 200	5 000	11 000	5 400	1 800
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la date du présent document d'enregistrement universel	2 825	900	-	-	-
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la date du présent document d'enregistrement universel	1 354	-	5 500	5 400	1 351

	Plan AGA 2024				
	n°1	n°2	n°3	n°4.1	n°4.2
	salariés	salariés	managers	salariés	salariés
Date d'assemblée	28/06/2022	28/06/2022	13/06/2024	13/06/2024	13/06/2024
Date du Conseil d'administration	23/04/2024	03/06/2024	13/06/2024	18/09/2024	18/09/2024
Bénéficiaire	salariés	salariés	managers	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	23/04/2028 ⁽¹⁾	03/06/2025	13/06/2025	18/09/2028 ⁽¹⁾	18/09/2026 ⁽⁵⁾
Date de fin de période de conservation	23/04/2029 ⁽²⁾	03/06/2026 ⁽²⁾	13/06/2026 ⁽²⁾	18/09/2029 ⁽²⁾	N/A
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	1 000	169 200	26 000	12 600	300 500
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la date du présent document d'enregistrement universel	-	2 900	-	-	-
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la date du présent document d'enregistrement universel	1 000	166 300	26 000	12 600	300 500

	Plan AGA 2024		
	n°5.1 salariés	n°5.2 salariés	n°5.3 salariés
Date d'assemblée	13/06/2024	13/06/2024	13/06/2024
Date du Conseil d'administration	17/12/2024	17/12/2024	17/12/2024
Bénéficiaire	salariés	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	17/12/2028 ⁽¹⁾	17/12/2028 ⁽¹⁾	17/12/2028 ⁽¹⁾
Date de fin de période de conservation	17/12/2029 ⁽²⁾	17/12/2029 ⁽²⁾	17/12/2029 ⁽²⁾
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	125 500	12 000	5 500
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la date du présent document d'enregistrement universel	-	-	-
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la date du présent document d'enregistrement universel	125 500	12 000	5 500

(1) La période d'acquisition est de 4 ans, avec un quart définitivement acquis à chaque date d'anniversaire. La date mentionnée correspond à l'acquisition du dernier quart.

(2) La période de conservation est fixée à 1 an à compter de la date d'acquisition définitive des actions concernées. La date mentionnée correspond à la date de fin de période de conservation des dernières actions définitivement acquises.

(3) L'acquisition définitive des AGA est soumise à la réalisation de conditions de performance définies au plus tôt en 12/2022 et au plus tard en 12/2024, sans période de conservation.

(4) L'acquisition définitive des AGA est soumise à la réalisation de conditions de performance définies au plus tôt en 12/2024 et au plus tard en 12/2026, sans période de conservation.

(5) L'acquisition définitive des AGA est soumise à la réalisation de conditions de performance définies au plus tôt en 09/2024 et au plus tard en 12/2025, sans période de conservation.

A la date du présent document d'enregistrement universel, le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est de 664 005 actions qui pourrait conduire à la création de 664 005 actions de 0,10 euro de nominal.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

	BSPCE 2014		BSPCE 2015
	n°1 managers	dirigeants	dirigeants
Date d'assemblée	24/06/2014	24/06/2014	12/11/2015
Date décision du conseil d'administration	25/09/2014	25/09/2014	16/12/2015
Nombre de BSPCE autorisés	14 000	100 000	40 000
Nombre de BSPCE émis	14 000	100 000	40 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	14 000	100 000	40 000
<i>Dont par Gérard Soula</i>	-	20 000	40 000
<i>Dont par Olivier Soula</i>	-	45 000	-
Point de départ d'exercice	24/06/2015 ⁽¹⁾	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 23/12/2014	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 16/12/2015
Date d'expiration	25/09/2024	24/09/2024	16/12/2025
Prix d'émission	gratuit	gratuit	gratuit
Prix d'exercice (euros)	34,99	34,99	74,60

Modalités d'exercice	vesting sur 4 ans	Vesting immédiat dès réalisation des critères	Vesting immédiat dès réalisation des critères
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	-	-	-
Date la plus récente de souscription	-	-	-
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés à la date du présent document d'enregistrement universel	14 000	100 000	40 000
Date la plus récente d'annulation de BSPCE souscription	juin-24	juin-24	juin-24
BSPCE restants à la date du présent document d'enregistrement universel	-	-	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	-	-	-
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSPCE en circulation à la date du présent document d'enregistrement universel en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	-	-	-

4

	BSPCE 2016	BSPCE 2017
	dirigeants	dirigeants
Date d'assemblée	12/11/2015	12/11/2015
Date décision du conseil d'administration	15/03/2016	08/09/2017
Nombre de BSPCE autorisés	40 000	150 000
Nombre de BSPCE émis	40 000	150 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	40 000	150 000
<i>Dont par Gérard Soula</i>	40 000	75 000
<i>Dont par Olivier Soula</i>	-	75 000
Point de départ d'exercice	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 13/12/2016	Dès la réalisation de critères de performance définis pour 3 ans
Date d'expiration	15/03/2026	08/09/2027
Prix d'émission	gratuit	gratuit
Prix d'exercice (euros)	61,73	16,00
Modalités d'exercice	Vesting immédiat dès réalisation des critères	Vesting immédiat dès réalisation des critères
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	-	-
Date la plus récente de souscription	-	-
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés à la date du présent document d'enregistrement universel	40 000	100 000
Date la plus récente d'annulation de BSPCE souscription	juin-24	décembre-20
BSPCE restants à la date du présent document d'enregistrement universel	-	50 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du présent document d'enregistrement universel	-	50 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSPCE en circulation à la date du présent document d'enregistrement universel en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	-	50 000

A la date du présent document d'enregistrement universel, 50 000 BSPCE seraient exerçables (sous réserve de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral de ces BSPCE pourrait conduire à la création de 50 000 actions de 0,10 euro de nominal.

Options de Souscription d'Actions (Stock-options)

A la date du présent document d'enregistrement universel, il n'y plus aucun stock option exerçable.

4

Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent document d'enregistrement universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être émises par exercice de l'intégralité des droits donnant accès au capital de la Société s'élève à 2 884 920 actions, soit une dilution maximale de 13,76% sur la base du capital pleinement dilué. La dilution en droit de vote s'établit à 12,49% sur la base des droits de vote pleinement dilués.

4.3.3.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société sur les deux dernières années :

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	Ernst & Young		Agili 3F		Odicéo	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et comptes consolidés	46	44	45	0	1	44
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes	35	55	7	0	1	14
Sous-total Audit	81	99	51	0	1	59
Autres prestations fiscales	0	0	0	0	0	1
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes		8		0		0
Sous-total Autres prestations	0	8	0	0	0	1
TOTAL	81	107	51	0	1	60

4.3.3.9 Evènements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2025, la Société a annoncé la réalisation d'un placement privé de 9,7 millions d'euros par augmentation de capital avec émission d'un nombre total de 2 125 000 actions ordinaires nouvelles au prix de 4,58 euros par action, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions.

Le produit brut comprend 0,5 million d'euros provenant de Gérard Soula, président du Conseil d'Administration et co-fondateur de la Société, 0,9 million d'euros provenant de Vester Finance, actionnaire historique de la Société, 7 millions d'euros d'Armistice Capital et 1,3 million d'euros provenant d'un nombre limité d'investisseurs.

Les BSA immédiatement détachés de chaque action sont cotés sur Euronext Growth et peuvent être exercés pendant 60 mois.